

Municipalité de Sainte-Béatrix

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC) J0K 1Y0
Téléphone : (450) 883-2245 Télécopieur : (450) 883-1772

AVIS PUBLIC

Avis public adressé aux personnes habiles à voter d'un secteur

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR LAC VALLÉE POUR LES CITOYENS CONCERNÉS PAR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 4 novembre 2020 le conseil municipal de Sainte-Béatrix a adopté le règlement numéro 640-2020 intitulé : Règlement numéro 640-2020 abrogeant le règlement #632-2020, décrétant une dépense de 713 000\$ et un emprunt de 713 000 \$ pour la mise aux normes des installations septiques.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Une demande doit se faire par écrit et contenir les renseignements suivants : le numéro ou le titre du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que les noms, adresse et qualité de la personne habile à voter, appuyés de sa signature.

Cette demande doit être accompagnée d'une copie de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.

3. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 20 novembre 2020, au bureau de la municipalité de Sainte-Béatrix situé au 861 rue de l'Église à Sainte-Béatrix, Qc, J0K 1Y0 ou à l'adresse de courriel suivante comptabilite@stebeatrrix.com
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro #640-2020 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 9 personnes. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro #640-2020 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié à 11h30 le 23 novembre 2020, au 861 rue de l'Église à Sainte-Béatrix.
6. Le règlement peut être consulté au 861 rue de l'Église à Sainte-Béatrix, Qc, J0K 1Y0 de 8h00 à 12h00 du lundi au mercredi, de 8h00 à 17h30 le jeudi et de 8h00 à 12h00 le vendredi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné :

7. Toute personne qui, le 4 novembre 2020, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;

- ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.
10. Personne morale :
- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 novembre 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

11. Liste des personnes concernées :

53, 1re avenue du Lac-Vallée Est (#matricule: 9616-33-5990)
181, 2e avenue du Lac-Vallée Est (#matricule: 9616-63-8487)
231, 2e avenue du Lac-Vallée Est (#matricule: 9616-72-2893)
260, 3e avenue du Lac-Vallée Est (#matricule: 9616-64-5679)
20, Montée Trapani (#matricule: 9616-24-3236)
530, chemin de Sainte-Béatrix (#matricule: 9616-23-5465)
90, rue de l'Ange-Gardien (#matricule: 9616-31-2834)
140, rue de l'Ange-Gardien (#matricule: 9616-30-5044)
188, avenue J.-Rivest (#matricule: 9516-92-0893)
190, avenue J.-Rivest (#matricule: 9516-92-2167)
151, boulevard du Lac-Vallée Ouest (#matricule: 9616-20-2635)
234, boulevard du Lac-Vallée Ouest (#matricule: 9615-06-8411)
110, 1re avenue du Lac-Vallée Ouest (#matricule: 9615-38-2767)
80, 4e avenue du Lac-Vallée Ouest (#matricule: 9615-16-4818)
101, 5e avenue du Lac-Vallée Ouest (#matricule: 9615-09-3709)
275, 3e avenue du Lac-Vallée Est (#matricule: 9616-75-5351)
140, 1re avenue du Lac-Vallée Ouest (#matricule: 9615-28-9804)

Afin de compléter une demande visée par le présent avis, des informations additionnelles peuvent être obtenues au 861 rue de l'Église à Sainte-Béatrix, par courriel au comptabilite@stebeatix.com ou par téléphone au 450-883-2245 poste 6232.


Mélissa Charette
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mélissa Charette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Béatrix, certifie solennellement que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le cinquième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt (05.11.2020)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de novembre 2020 de l'an deux mille vingt (05.11.2020).


Mélissa Charette
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe